



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 42936

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'attitude des dentistes vis-à-vis des patients bénéficiaires de la CMU ou des personnes handicapées. Il a pu en effet constater que près de la moitié des chirurgiens-dentistes refusent de soigner les personnes ayant la couverture maladie universelle. Ce refus de soins semble concerner également les personnes handicapées. Il lui demande donc si ces pratiques sont légales, et s'il compte remédier à cette situation purement inacceptable.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42936

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5056